

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que la Règle 69, des Règles du Conseil soit suspendue et que le rapport actuellement devant le Conseil soit amendé de façon à ce que cette partie de la rue Plessis, entre les rues Ste-Catherine et de Montigny soit pavé en bitulithique ou autre pavage similaire, selon ce que décidera le Bureau des Commissaires, et que, ainsi amendé, ledit rapport soit adopté.

21.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'accepter l'offre de la Fabrique de la Paroisse de St-Zotique de céder une partie de la rue Therrien.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. LETOURNEAU il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

(M. l'échevin Martin, dissident).

22.—Du Bureau des Commissaires, pour autoriser la Compagnie du Pacifique Canadien de poser des voies d'évitement à travers la rue St-Patrice.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. MONAHAN, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

23.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à la Cie du Pacifique de poser des voies de garage à travers la rue St-Patrick.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. MONAHAN, il est

Résolu: Que ledit rapport soit retourné au Bureau des Commissaires, avec prière de s'assurer s'il n'y aurait pas possibilité d'arriver à une entente avec la Compagnie de Chemin de Fer du Pacifique Canadien aux fins de paver la rue Saint-Patrice qui est en très mauvais état et sillonnée par des voies de chemin de fer appartenant à ladite Compagnie.

24.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter \$6,000 pour l'achat d'une chaudière à vapeur pour la Station des Pompes du Bas-Niveau.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BOYD, il est

Résolu: Que la Règle III soit suspendue et que ledit rapport soit reçu et adopté.

INTERPELLATION.

25.—Certain question est posée au Bureau des Commissaires, avec prière d'y répondre pour la prochaine assemblée du Conseil, par M. l'éch. Houlé, au sujet du dépotoir au Parc Crémazie.

ORDRE DU JOUR.

26.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération les rapports du Bureau des Commissaires (a) à l'effet d'accepter la cession d'un certain terrain de J. Lamoureux et de Albert Blanchard re ouverture du Boulevard Pie IX; (b) à l'effet d'accepter la cession d'un certain terrain de J. N. Drummond re ouverture du Boulevard Pie IX; (c) à l'effet d'accepter la cession d'un certain terrain de J. N. Drummond re ouverture du Boulevard Pie IX.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. WARD, il est

Résolu: Que ledit rapport ne soit pas adopté mais qu'il soit retourné au Bureau des Commissaires en informant ledit Bureau que c'est l'opinion du Conseil que l'on devrait procéder à l'expropriation des terrains nécessaires pour ouvrir le Boulevard Pie IX, à partir du Boulevard Rosemont jusqu'aux limites nord de la Cité, suivant le plan homologué de la Cité, et que le coût total de cette expropriation devrait être chargé aux propriétaires d'immeubles situés de chaque côté de la partie dudit Boulevard ainsi ouverte, le tout conformément aux dispositions de la Charte de la Cité et de ses amendements.

27.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un avis de motion de M. l'échevin Martin à l'effet de tenir un referendum re administration de la Cité.

Proposé par M. l'éch. MARTIN, appuyé par M. l'éch. POISSANT,

Que conformément aux dispositions de l'article 310 de la loi 62 Vict., chap. 58, tel que remplacé par la loi 1 Geo. V, chap. 48, sec. 31, le Greffier de la Cité reçoive instructions de soumettre le premier lundi de septembre ou le deuxième

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That Rule 69 be suspended and that the report now before the Council be so amended as to provide for the paving of that part of Plessis street, between St. Catherine and Demontigny streets, with bitulithic pavement or another similar pavement, as the Board of Commissioners may decide, and that, so amended, said report be adopted.

21.—From Board of Commissioners, to accept the offer of La Fabrique de la Paroisse de St-Zotique to cede a portion of Therrien street.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LETOURNEAU, it was

Resolved: That said report be received and adopted. (Ald. Martin dissenting.)

22.—From Board of Commissioners, to authorize the C. P. R. Co. to lay sidings on St. Patrick street.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. JUDGE, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

23.—From Board of Commissioners, to allow the C. P. R. Co. to lay sidings across St. Patrick street.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. MONAHAN, it was

Resolved: That said report be referred back to the Board of Commissioners with a request that they ascertain whether it would not be possible to come to an agreement with the C. P. R. Co. as regards the paving of St. Patrick street which is in a very bad condition and along which there are railway tracks belonging to said company.

24.—From Board of Commissioners, to vote \$6,000 for the purchase of a boiler for low level pumping station.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That Rule III be suspended and that said report be received and adopted.

QUESTION.

25.—A certain question was put to the Board of Commissioners with a request that they reply thereto for the next meeting of the Council by Ald. Houlé re dump at Crémazie Park.

ORDER OF THE DAY.

26.—The order of the day being read to consider reports from the Board of Commissioners (a) to accept cession of certain land from J. Lamoureux and Albert Blanchard re opening of Pie IX Boulevard; (b) to accept cession of certain land from J. N. Drummond re opening of Pie IX Boulevard; (c) to accept cession of certain land from J. N. Drummond re opening of Pie IX Boulevard.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WARD, it was

Resolved: That said report be not adopted, but that the same be referred back to the Board of Commissioners and that said Board be informed that, in the opinion of this Council, the expropriation of the land required for the opening of Pie IX Boulevard, from Rosemont Boulevard to the northern City limits, should be proceeded with according to the homologated plan of the City and that the total cost of such expropriation should be charged to the owners of real estate on each side of that part of said Boulevard so opened, the whole in accordance with the provisions of the City Charter and its amendments.

27.—The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Martin for a referendum re administration of the City.

Ald. MARTIN moved, seconded by Ald. POISSANT,

That, in accordance with the provisions of Article 310 of the Act 62 Victoria, chap. 58, as replaced by the Act 1 Geo. V, chap. 48, section 31, the City Clerk be instructed to submit on the first Monday of September next or on